

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« sont soumis à »

le mot :

« suivent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.